Prin-Deyrançon

N°13

Juillet 2020

LE PETIT PRIN

Communauté d'Agglomération de Niort
Territoires de vie

DEUX-SÈVRES
UN BRIN D'AVANCE

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le mot du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Au nom de la nouvelle équipe municipale, je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée le 15 mars dernier. A titre personnel, en tant que maire je mesure l'exigence de la fonction qui m'est confiée.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a brutalement interrompu nos échanges mais cette parenthèse, sans précédent dans nos vies, a cependant permis de démontrer l'extraordinaire solidarité dont nous sommes tous capables.

Je tiens à remercier chaleureusement notre ancien maire, Monsieur Jacques Morisset, pour la belle collaboration qu'il a apporté à moi-même et à l'ensemble du nouveau conseil afin que ce début de mandat se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Je remercie les bénévoles qui ont mis leur talent de couturière dans l'élaboration de masques pour tous les habitants de la commune. Merci à Mireille, Dany, Chantal, Monique, Lætitia, Claude et Claudette.

Je souhaite vous remercier toutes et tous pour les petits gestes que vous avez procuré autour de vous pour adoucir cette période difficile pour chacun.

Nous allons prochainement retrouver une vie sociale avec moins de barrières physiques mais en attendant soyons patients et encore prudents !

Toute l'équipe municipale n'en sera que plus heureuse de vous retrouver autour de moments conviviaux.

Je suis maintenant à votre service, accompagné d'une équipe prête à s'investir dans toutes les missions relatives à la gestion communale.

Nous allons rapidement revenir vers vous et vous solliciter autour de projets communs : le devenir de l'ancienne salle du foyer rural et du centre bourg, la mise en place d'un conseil municipal des jeunes…

Également dès maintenant nous sommes à votre écoute pour vous accompagner au quotidien et répondre à vos questions comme celles liées à l'arrivée de la fibre sur la commune dès le semestre prochain.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Olivier d'Araujo

La nouvelle équipe municipale

Maire

Olivier d'Araujo
52 ans
informaticien

1ére Adjointe

Claude Hamaide
59 ans
gestionnaire d'unité

2éme Adjoint

Jean-Louis Turquet de Beauregard
68 ans
retraité

3ème Adjointe

Corinne Morin
51 ans
gestionnaire d'assurance

Stéphane Boussereau
42 ans
secrétaire comptable

Katia Cadiot
44 ans
chargée d'assistance

Xavier Jarry
63 ans
retraité

Éric Birocheau
53 ans
magasinier

Laurence Morin
54 ans
secrétaire comptable

Régis Jouin
39 ans
technicien au ministère de l'écologie

Anne Clere
63 ans
retraitée

Claudette Cornu
65 ans
retraitée

Damien Morisset
42 ans
assistant commercial

Terry Boulay
34 ans
agriculteur

Nicolas Morin
46 ans
maçon

Composition des commissions communales

Commission	Responsables	Membres
Finances	Olivier D'ARAUJO	L'ensemble du Conseil
Ressources Humaines	Olivier D'ARAUJO	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD Stéphane BOUSSEREAU Xavier JARRY Laurence MORIN Damien MORISSET
Voirie	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD	Terry BOULAY Katia CADIOT Régis JOUIN Damien MORISSET
Bâtiments	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD	Xavier JARRY Régis JOUIN Nicolas MORIN
Fêtes & Cérémonies	Claudette CORNU	Eric BIROCHEAU Katia CADIOT Claude HAMAIDE Corinne MORIN Damien MORISSET
Information Communication	Corinne MORIN	Éric BIROCHEAU Stéphane BOUSSEREAU Katia CADIOT Claudette CORNU Régis JOUIN

Exprimez-vous

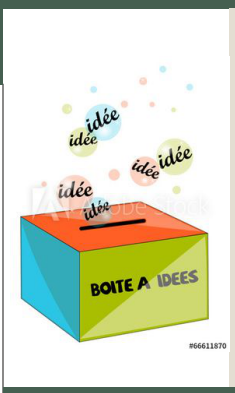

L'équipe municipale vous propose, vous les Prinois, jeunes ou moins jeunes, à vous exprimer sur des sujets qui vous tiennent à cœur, sur des questions que vous vous posez, sur des suggestions que vous souhaitez nous soumettre, ou autres (par exemple, "associer les volontaires à notre réflexion sur le devenir du Foyer Rural") : n'hésitez pas à mettre un mot dans la boite aux lettres de la Mairie, de façon anonyme ou pas. Nous nous engageons à y réfléchir et à vous répondre.

Conseil des jeunes

L'équipe municipale a projet de mettre en place un conseil municipal "jeune", composé de jeunes élèves et étudiants prinois volontaires. Ce conseil aura pour but d'agir sur le territoire, de mener des actions, proposer et réaliser des projets, mettre en place un budget de fonction, etc..., sous la houlette de deux conseillers élus. Si vous êtes intéressés par le développement des activités pour les jeunes, merci de vous inscrire auprès de la Mairie dès que possible.

Rétrospective 2019

1 - Voeux du Maire pour la dernière fois au Foyer Rural - Samedi 19 janvier 2019
2 - Inauguration de la nouvelle salle des fêtes - Samedi 9 mars 2019
3 - Repas des ainés (équipe municipale de service) - Dimanche 10 mars 2019
4 - Cabaret "Un Prin de folie" - 5 et 6 avril 2019
5 - Fête du 14 juillet
6 - Marché de Noël - Manoeuvre des pompiers de Mauzé sur le Mignon - Dimanche 1er décembre 2019
7 - Marché aux truffes - Dimanche 22 décembre 2019

Compte tenu des évènements de ces derniers mois, les festivités du 14 juillet 2020 sont annulées

Covid-19 et écoles

Pendant la fermeture des écoles à compter du jeudi 12 mars, l'école de Prin Deyrançon est restée ouverte pour accueillir environ 4 à 5 enfants de parents soignants.
Ces enfants ont également occupé les locaux de l'école pendant les vacances de Pâques en Avril sous l'encadrement de 2 animateurs du Centre Socio Culturel de Mauzé-sur-le-Mignon.
Dès le premier jour du confinement, le mardi 17 mars, un enseignement à distance avec un lien permanent parents/enseignantes a été dispensé.
La réouverture des écoles annoncée pour le lundi 11 mai, n'a été effective à Prin qu'à compter du lundi 18 mai afin de permettre la mise en place du protocole sanitaire obligatoire et en privilégiant les élèves des classes charnières : grande section de maternelle, CP et CM2.
7 élèves de maternelle ont été accueillis à l'école du Bourdet sans modification d'horaires mais avec fermeture le mercredi matin et 17 élémentaires accueillis à l'école de Prin répartis dans deux classes avec fermeture le mercredi matin et le vendredi après-midi pour faciliter la désinfection des locaux.
La cantine était aussi ouverte ainsi que la garderie uniquement à Prin avec des aménagements d'horaires.

Lors du deuxième déconfinement le mardi 02 juin, l'école de Prin a pu accueillir 55 élèves répartis dans deux classes de l'école et un groupe d'élèves installé dans la salle des fêtes. Cette organisation a permis d'accueillir un plus grand nombre d'élèves tout en respectant le protocole sanitaire toujours existant.
L'école du Bourdet a pu accueillir une vingtaine d'enfants mais sans garderie.

Dans son allocution du dimanche 14 juin, le Président de la République a annoncé un retour obligatoire pour tous les élèves à compter du lundi 22 juin avec un protocole sanitaire allégé.

Point Fibre

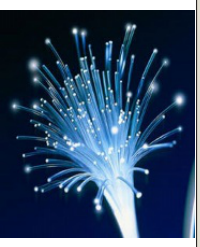

La fibre est arrivée sur la commune.
Pour savoir si votre logement est raccordable, indiquez votre adresse sur le lien suivant :

https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique.

Si vous êtes raccordable, prenez contact avec votre fournisseur d'accès pour savoir quand le raccordement pourra se faire.

Info pratique

18 rue de la Mairie
79210 Prin-Deyrançon

05 49 26 31 65

prindey-mairie@orange.fr

https://www.prin-deyrancon.fr/

Horaire d'ouverture de la mairie :
Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h30,
Mercredi de 8h00 à 11h45,
Vendredi de 8h00 à 12h15,
Samedi fermé.

Horaire d'ouverture de la déchetterie :
Lundi, Mercredi et Vendredi :
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mardi et Jeudi :
de 9h00 à 12h00
Samedi :
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Plan canicule - été 2020

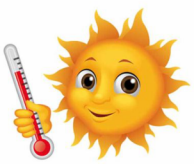

Le plan canicule est décliné par le préfet qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés pour diffuser les recommandations sanitaires à la population, limiter les expositions et soutenir les personnes les plus vulnérables pendant les vagues de chaleur.
Aussi, dès à présent, nous invitons ces personnes à bien vouloir **s'inscrire auprès de la Mairie avant le 13 juillet prochain.**

Bonnes pratiques

Gestion des déchets :

Lorsque vous venez déposer vos déchets de verres, papiers ou recyclables, et que le container correspondant est plein, merci de ne pas les déposer au pied de celui-ci. Rapportez les chez vous et prévenez la mairie qui se chargera de contacter le service de la CAN afin que le vidage du container soit effectué.

Brûlage des déchets verts :

En application de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, le brûlage à l'air libre de ces déchets est interdit (sauf cas dérogatoire), en raison des nuisances qu'il entraîne : troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, pollution de l'environnement et de l'air, risque de propagation d'incendie, impact sanitaire.

Bruits de voisinage :

L'arrêté préfectoral du 13 juillet 2007 réglemente les bruits de voisinage dans le département.
Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques), sont autorisés uniquement :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Info loisirs

À partir de septembre prochain, une professeure de Yoga, prénommée Dragana, se propose de venir dispenser des cours aux adultes et aux séniors le mercredi après-midi de 15h00 à 16h30.
Par ailleurs, Patrick, se propose de dispenser des cours de Yoga Kundalini : cette discipline utilise la respiration, le rythme, les postures dynamiques ou statiques, le son, la relaxation, le chant et la méditation dans le but de réveiller l'énergie interne qui repose au plus profond de chacun. Patrick interviendra chaque mercredi de 17 h à 18 h 30 et jeudi de 10 h à 11 h 30.
Enfin, des cours de Qi Gong seront dispensés par Marie-Christine le jeudi soir de 18 h 30 à 20 h.
Incriptions auprès des professeurs lors de la journée découverte du 26 août 2020, ou bien lors du 1er cours en septembre.

Mobilité

Un vélo à assistance électrique "Tanlib" est à votre disposition à la mairie afin de pouvoir l'essayer. Si l'essai est concluant vous pourrez faire une demande de location incluant trois mois gratuit puis 40€ par mois ou 360€ à l'année.
Cette offre comprend aussi l'entretien et une visite de contrôle annuelle du vélo. 50% du montant de la location peuvent être pris en charge par l'employeur dans le cadre de la participation obligatoire aux frais de transport des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail.
Retrouvez toutes les informations et la marche à suivre en mairie, sur le site de la CAN (transport) ou sur le site TANLIB.